

Extrait du Registre des délibérations du conseil municipal
04380 Le CASTELLARD-MELAN
Séance du vendredi 29 juin 2017

Date de la convocation : 23/06/2017

Sont Présents : Elisabeth DUCHATELET, Cédric BREISSAND, Cédric LANDOUZY, Olivier RAMBEAUX, Jacques JULIEN, Chantal BARDIN

Absent : M. GODDEFROY

Le Maire, Jacques JULIEN ouvre la séance à 18 h 06

Le conseil nomme Chantal BARDIN, secrétaire de séance.

▪ **D2017/21 Rapport sur l'eau :**

Analyses conformes à 100% pour le Castellard et à 66% pour Mélan du fait de la présence de chlorure de vinyle monomère qui a été résolu. Quatre contrôles d'assainissement ont été réalisés.

▪ **D2017/22 Nomination des représentants et suppléants aux organismes :**

A l'Agence départementale Ingénierie et Territoires 04 : Représentant, Jacques JULIEN, Suppléant, Cédric BREISSAND.

A la commission locale d'évaluation des charges transférées avec l'agglomération : Suppléant d'Elisabeth DUCHATELET, Jacques JULIEN.

▪ **D2017/23 Sécurisation et viabilisation des chemins : Demande d'attribution d'une part du produit des amendes de police**

Les travaux d'un montant de 7 030 Euros hors taxes sur les chemins de la Combe, du Villard, hameau de Mélan sont éligibles à une subvention au titre du produit des amendes de police.

Dans ce cadre le conseil municipal sollicite une participation à hauteur de 50% soit 3 500,15 Euros hors taxes auprès du Conseil Départemental 04.

▪ **D2017/24 Décision modificative au budget de l'eau**

Le remboursement de l'avance de 2009 du Conseil Général n'ayant pas été prise en compte dans le budget pour un montant de 666,67 Euros, une correction est nécessaire.

▪ **D2017/25 Travaux,**

Investissement : Le devis d'installation sur l'éclairage public au Castellard d'un interrupteur crépusculaire d'un montant de 265,37 Euros hors taxes, est accepté. Récupération TVA en 2018.

Remplacement nécessaire de 3 paires de volets à Mélan (1950 x 960 mm) fourniture, pose et peinture, le complément de devis d'un montant de 1 098 Euros hors taxes est accepté. La TVA n'est pas récupérable sur les bâtiments à caractère commercial (location).

Maçonnerie : Confection cloisons et pose 2 portes dans cellier, réalisation d'un trottoir de 9 m², reprise de la toiture de l'ancien WC de l'école de Mélan. Le devis de 4 240 Euros hors taxes est accepté.

Pouvoirs de police en matière d'assainissement, collecte des déchets, aire d'accueil des gens du voyage, sécurité des bâtiments publics.

Un arrêté du Maire sera transmis à Provence Alpes Agglomération pour ne pas lui transférer les pouvoirs de police administrative spéciale en matière :

D'assainissement, de collecte des déchets, d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage, de circulation et du stationnement dans le cadre de la compétence voirie, de délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis, de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine.

Informations :

- **Rythmes scolaires** : le retour à la semaine de 4 jours est envisagé à l'école de THOARD dans le cadre du Décret n°2017-1108 du 27 juin 2017.
- **Transports scolaires et lignes régulières** : A compter de la rentrée scolaire 2017-2018, l'agglomération assume la compétence en lieu et place du Conseil Départemental. Affichage municipal en place de la liste des interlocuteurs.
- **Autres compétences (Sires-service de restauration de Thoard, OISDB-Office associatif des sports Duyes et Bléone)** : Les communes en étudient la reprise et la poursuite de leur activité dans le cas où ces compétences ne seraient plus assurées par l'agglomération. Auquel cas un budget équivalent à celui de 2016 serait rétrocédé à l'entité porteuse sous le contrôle de la commission locale d'évaluation des charges transférées.
- **Information** sur les missions de l'Agence-Association bi-Départementale 04-05 d'Information sur le Logement (ADIL). Une adhésion sera proposée à la commune au tarif de 0,35 Euros par habitant.
- **Interventions pour un meilleur fonctionnement du réseau téléphonique filaire** : suite à notre sollicitation, la Préfecture a saisi le directeur régional d'Orange pour lui demander de bien vouloir tout mettre en œuvre afin de fiabiliser ses réseaux sur le territoire de la commune du Castellard-Mélan.
 - o Depuis lors, ORANGE a indiqué avoir pris la décision de réduire la saturation du réseau terminal sur Thoard et ses environs. Le délai de mise en œuvre est dépendant de la construction d'un deuxième noeud de répartition, estimé entre 6 mois et un an.
 - o Pendant les périodes de difficultés (intempéries, accidents, saturation, ...), une précaution utile consiste à utiliser la téléphonie mobile. Des abonnements à bas coût sont disponibles chez les opérateurs.
- **Chemin cadastré de St Estève**
 - o Réception en mairie d'un courrier de Monsieur Francis JULIEN en date du 28 mai 2017.
 - o Le 2 février 2017 le Jugement du Tribunal Administratif en date n'a pas fait l'objet de recours ni de M. Francis JULIEN, ni de la commune. Par ce jugement l'ensemble des conclusions du requérant tendant à l'annulation de la délibération du 20 juin 2014 ou à fin d'injonction est rejeté.
 - o En rappel, par la délibération du 21 novembre 2008, la commune souhaite « *procéder aux vérifications nécessaires et de statuer sur la nature de ce tronçon de chemin* ».
 - o En constat de l'ensemble des éléments présentés par la commune devant les instances à ce jour, dès lors que le requérant ne fait valoir depuis le 24 septembre 2008 aucun acte justifiant qu'il en serait effectivement propriétaire, il est un devoir de veiller à la conservation du chemin cadastré de Saint-Estève, domaine privé de la commune.

La séance est clôturée à 19h25

Affichage du 5 juillet 2017